



## Comment savoir si un document nous lie avec une entreprise

Par **hippocampe22**, le **02/06/2008** à **09:47**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire en espérant que vous pourrez peut-être nous orienter ou nous donner une réponse.

Nous avons déjà contacté l'ADIL, notre service juridique (assurance habitation) et attendons toujours ...

Nous avons dû établir des devis auprès des entreprises afin d'évaluer le montant d'un prêt afin d'effectuer des travaux dans la maison que nous avons achetée en janvier 2008. Ces devis ont été demandés en 2007.

Une entreprise de vente de fenêtres nous a proposé un devis intéressant mais que nous n'avons pas signé car nous souhaitions juste une évaluation du coût. Nous avons été resollicité par cette entreprise qui nous a proposé de nous faire bénéficier des prix 2007 en 2008 si nous acceptions de nous engager avec eux.

Nous avons donc faxé le courrier suivant (sans signer de devis) :

Le 11 /12/2007

Monsieur,

Suite à votre offre de devis pour le chantier du 8 rue Ste Brigide à Offendorf et compte tenu

de votre entretien téléphonique avec mon concubin, M. GRATHWOHL Christophe, dans lequel vous nous proposez de nous faire profiter de vos tarifs 2007 ; nous vous informons que nous retenons votre entreprise pour l'achat du matériel (fenêtres PVC type K9000 classic).

La pose des fenêtres se fera par nos propres moyens.

Comme convenu, vous effectuerez prochainement une nouvelle prise de dimensions des fenêtres afin de conclure l'offre définitivement.

Vous remerciant ...

Dans la mesure où nous n'étions pas certain de la forme des fenêtres que nous souhaitons acheter et du nombre exact de pièces, nous avons demandé un autre devis avec des modèles de fenêtres qui nous conviendraient mieux. Un nouveau devis a donc été établi. Mais l'entreprise n'a pas les modèles de fenêtres que nous voulons.

Par curiosité, nous avons encore demandé un devis auprès d'une autre entreprise qui propose des prix plus intéressants pour une qualité supérieure et avec le modèle exact de fenêtres que nous souhaitons pour la maison.

Lorsque la première a su notre démarche, le commercial nous a dit que nous étions obligés de faire affaire avec lui suite au papier envoyé en 2007.

Sommes nous réellement liés avec la première entreprise dans la mesure où aucun devis n'a été signé et que nous n'avons jamais eu de retour du courrier contre signé par l'entreprise en question et donc sans avoir aucun double dudit document ?

En espérant que vous pourrez nous aider.

Merci d'avance.  
Mlle MAR